

Décision n° 03-1102
de l'Autorité de régulation des télécommunications
en date du 15 octobre 2003
transférant
des attributions de ressources en numérotation
de la société Cegetel
à
la société Télécom Développement

L'Autorité de régulation des télécommunications ;

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment ses articles L.34-10 et L.36-7 ;

Vu le décret n° 96-1224 du 27 décembre 1996 relatif aux redevances dues pour les frais de gestion du plan national de numérotation et de contrôle de son utilisation ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 1996 modifié portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau de télécommunications ouvert au public : ALT 2 ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 1997 portant autorisation d'établissement d'un réseau ouvert au public en vue de l'exploitation de services de télécommunications ALT 8 ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 1997 établissant la valeur du coefficient qui fixe l'assiette des redevances pour le coût de gestion de la numérotation ;

Vu la décision n° 97-182 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 2 juillet 1997 portant attribution de ressources en numérotation à la société Cegetel Entreprises ;

Vu la décision n° 98-75 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 3 février 1998 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation modifiée ;

Vu la décision n° 98-212 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 25 mars 1998 portant attribution de ressources en numérotation à la société Cegetel Entreprises ;

Vu la décision n° 98-305 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 30 avril 1998 portant attribution de ressources en numérotation à la société Cegetel Entreprises ;

Vu la décision n° 99-80 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 27 janvier 1999 portant attribution de ressources en numérotation à la société Cegetel Entreprises ;

Vu la décision n° 99-227 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 17 mars 1999 modifiant la décision n° 97-35 en date du 19 mars 1997 portant attribution de ressources en numérotation à la Compagnie générale de radiocommunications de proximité et portant transfert de ces ressources en numérotation à la société Cegetel Entreprises ;

Vu la décision n° 99-230 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 17 mars 1999 portant attribution de ressources en numérotation à la société Cegetel Entreprises ;

Vu la décision n° 99-592 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 16 juillet 1999 attribuant des ressources en numérotation à la société Cegetel Entreprises ;

Vu la décision n° 00-21 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 5 janvier 2000 modifiant la décision n° 98-212 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 25 mars 1998 portant attribution de ressources en numérotation à la société Cegetel Entreprises ;

Vu la décision n° 00-54 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 19 janvier 2000 attribuant des ressources en numérotation à la société Cegetel Entreprises ;

Vu la décision n° 00-310 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 29 mars 2000 attribuant des ressources en numérotation à la société Cegetel Entreprises ;

Vu la décision n° 00-819 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 28 juillet 2000 modifiant la décision n° 99-230 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 17 mars 1999 portant attribution de ressources en numérotation à la société Cegetel Entreprises ;

Vu la décision n° 00-1011 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 4 octobre 2000 attribuant des ressources en numérotation à la société Cegetel Entreprises ;

Vu la décision n° 01-5 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 3 janvier 2001 attribuant des ressources en numérotation à la société Cegetel Entreprises ;

Vu la décision n° 02-57 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 22 janvier 2002 modifiant des décisions attribuant des ressources en numérotation à la société Cegetel Entreprises ;

Vu la décision n° 02-476 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 18 juin 2002 attribuant des ressources en numérotation à la société Cegetel ;

Vu la décision n° 03-598 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 6 mai 2003 attribuant des ressources en numérotation à la société Cegetel ;

.../...

Vu le courrier de la société Télécom Développement reçu le 26 septembre 2003 ;

Vu le courrier de la société Cegetel reçu le 26 septembre 2003 ;

Après en avoir délibéré le 15 octobre 2003 ;

Décide :

Article 1er - Les attributions des numéros de la forme indiquée en annexe sont transférées de la société Cegetel (Siren : 409 710 225) à la société Télécom Développement (Siren : 409 527 454) pour les services correspondants.

Article 2 - La société Télécom Développement acquitte, pour les numéros dont le transfert d'attribution est indiqué à l'article 1^{er}, une redevance dont le montant et les modalités de versement sont fixés par le décret du 27 décembre 1996 et l'arrêté du 30 décembre 1997 susvisés.

Article 3 - Conformément aux dispositions de l'article L.34-10 du code des postes et télécommunications, les numéros dont le transfert d'attribution est indiqué à l'article 1^{er} ne peuvent pas être protégés par un droit de propriété intellectuelle ou industrielle. Ils sont incessibles et ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des télécommunications.

Article 4 - Au 31 janvier de chaque année, la société Télécom Développement adresse à l'Autorité de régulation des télécommunications un rapport sur l'utilisation effective des numéros dont le transfert d'attribution est indiqué à l'article 1^{er}.

Article 5 - Le chef du service Opérateurs et ressources de l'Autorité de régulation des télécommunications est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au demandeur.

Fait à Paris, le 15 octobre 2003

Le Président

Paul Champsaur

**Annexe à la décision n° 03-1102
de transfert d'attributions de ressources en numérotation
de la société Cegetel à la société Télécom Développement**

Numéros de la forme	Service : MO : Mise en oeuvre de la Portabilité, identification du commutateur de SP : Fourniture du Service Téléphonique au Public, [Zone de numérotation élémentaire]
01 03 16 MC DU	MO, Nanterre La Défense
01 03 17 MC DU	MO, Valenton
01 71 00 MC DU	SP, Nanterre
01 71 01 MC DU	SP, Nanterre
01 71 02 MC DU	SP, Nanterre
01 71 03 MC DU	SP, Nanterre
01 71 04 MC DU	SP, Nanterre
01 71 05 MC DU	SP, Ile de France
01 71 06 MC DU	SP, Ile de France
01 71 07 MC DU	SP, Ile de France
01 71 08 MC DU	SP, Ile de France
01 71 09 MC DU	SP, Ile de France
01 71 1P MC DU	SP, Ile de France
01 71 2Q MC DU	SP, Ile de France
01 71 3Q MC DU	SP, Ile de France
01 71 4Q MC DU	SP, Ile de France
01 71 5Q MC DU	SP, Ile de France
01 71 6Q MC DU	SP, Ile de France
01 71 7Q MC DU	SP, Ile de France
01 71 8Q MC DU	SP, Ile de France
01 71 90 MC DU	SP, Ile de France
01 71 91 MC DU	SP, Ile de France
01 71 92 MC DU	SP, Ile de France
01 71 93 MC DU	SP, Ile de France
01 71 94 MC DU	SP, Ile de France
01 71 95 MC DU	SP, Ile de France
01 71 96 MC DU	SP, Ile de France
01 71 97 MC DU	SP, Ile de France
01 71 98 MC DU	SP, Ile de France
02 72 14 MC DU	SP, Château-Gontier
02 72 16 MC DU	SP, Le Mans
02 72 17 MC DU	SP, Nantes
03 03 16 MC DU	MO, Lille - Pilaterie
03 54 12 MC DU	SP, Nancy
03 59 25 MC DU	SP, Béthune
03 59 26 MC DU	SP, Valenciennes
03 59 28 MC DU	SP, Calais
03 59 50 MC DU	SP, Lille
03 59 51 MC DU	SP, Lille
03 59 52 MC DU	SP, Lille
03 59 53 MC DU	SP, Lille

03 59 54 MC DU	SP, Lille
03 59 71 MC DU	SP, Lille
03 59 97 MC DU	SP, Lille
03 69 14 MC DU	SP, Strasbourg
03 69 15 MC DU	SP, Mulhouse
04 03 16 MC DU	MO, Lyon-Bron
04 26 18 MC DU	SP, Lyon
04 26 19 MC DU	SP, Lyon
04 26 20 MC DU	SP, Lyon
04 26 21 MC DU	SP, Lyon
04 26 28 MC DU	SP, Lyon
04 26 67 MC DU	SP, Lyon
04 26 71 MC DU	SP, Lyon
04 27 01 MC DU	SP, Lyon
04 27 02 MC DU	SP, Lyon
04 56 14 MC DU	SP, Grenoble
04 63 03 MC DU	SP, Saint-Flour
04 88 03 MC DU	SP, Gap
04 88 14 MC DU	SP, Aix en Provence
04 88 15 MC DU	SP, Marseille
04 89 10 MC DU	SP, Nice
04 89 11 MC DU	SP, Brignoles
04 89 14 MC DU	SP, Nice, norme DECT
04 89 15 MC DU	SP, Nice, norme DECT
05 40 12 MC DU	SP, Bordeaux
05 67 16 MC DU	SP, Toulouse
05 67 17 MC DU	SP, Castres
05 67 19 MC DU	SP, Toulouse
05 67 89 MC DU	SP, Albi
08 60 44 MC DU	Services d'Accès à Internet